

Charte de prêt pour les Liseuses numériques

Le prêt de liseuse est gratuit.

Le prêt est limité aux adhérents adultes / adolescents (à partir de 14 ans) de la médiathèque dont l'abonnement est à jour.

L'emprunteur doit obligatoirement présenter sa **carte d'adhérent** ainsi qu'une **pièce d'identité**.

La **signature** préalable de la présente charte est obligatoire.

Je m'engage :

- à respecter les délais de prêt (3 semaines)
- à restituer la liseuse en l'état, ou à en rembourser le coût de remplacement en cas de perte, dégradation ou vol (durant son prêt la liseuse est sous la responsabilité de l'emprunteur).
(Prix indicatifs Kobo Aura HD : 169,90 €, étui : 39,90 €).
- à ne pas intervenir techniquement sur les appareils

Mise en recouvrement

En cas de non-restitution dans un délai de deux mois, la valeur des documents non rendus est recouvrable par le Trésor public.

Le recouvrement correspondra à la valeur à neuf de l'appareil et de ses accessoires (Kobo Aura HD : 169,90 €, étui : 39,90 €).

Pessac le .../.../....

Prénom / Nom :

N° de carte de l'emprunteur :

Signature :

(Signature du représentant légal pour les mineurs)